

Le 2 septembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Windsor tenue le 2 septembre 2025 à 19 h, à la salle du Conseil de l’hôtel de ville, 11 rue Saint-Georges, Windsor.

Sont présents : les conseillères et conseillers Ana Rosa Mariscal, Daniel Pelletier, Solange Richard, Gaétan Graveline.

Sont absents : les conseillers Mario Leclerc, Alain Beaudin.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Bureau.

Sont aussi présents : Émilie Boulet, Amine Belghaouti, ainsi que le directeur général, Bruno Vachon, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur constatation du quorum, la mairesse déclare l’ouverture de la séance à 19 h.

2025-09-177

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

ATTENDU l’ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ordre du jour – Adoption**
- 3. Procès-verbaux – Adoption**
- 4. Correspondance**
- 5. Comités**
- 6. Période de questions**
- 7. Administration**
 - 7.1 Liste des chèques préapprouvés**
 - 7.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**
 - 7.2.1 Aucun
 - 7.3 Ententes, contrats et mandats**
 - 7.3.1 Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPAÉ) – Entente de services
 - 7.3.2 Contrat TP-2025-06 – Camion 10 roues
 - 7.3.3 Contrats divers
 - 7.3.4 Événement du 150e anniversaire

7.4	Ressources humaines
7.4	Aucun
8.	Direction générale et Communication
8.1	Transport adapté – Transfert à la MRC
9.	Finances et Trésorerie
9.1	Aucun
10.	Greffes et Affaires juridiques
10.1	Aucun
11.	Travaux publics et Hygiène du milieu
11.1	Aucun
12.	Loisirs, Culture et Vie communautaire
12.1	Bibliothèque municipale – Demande d'aide financière / Développement des collections
13.	Gestion du Territoire et de l'Environnement
13.1	Club de motoneige Harfang de l'Estrie – Traverses de motoneiges
13.2	Chevaliers de Colomb – Barrage routier / Guignolée
13.3	Utilisation du domaine public – Grand défi Pierre Lavoie
14.	Sécurité publique
14.1	Aucun
15.	Législation – Avis de motion / Règlements
15.1	Règlement 506-2025 (Occupation et entretien de bâtiment) – Avis de motion et dépôt
15.2	Règlement 502-2025 (Modifiant le règlement de zonage) – Adoption
15.3	Règlement 503-2025 (Programme de revitalisation) – Adoption
15.4	Règlement 504-2025 (Modifiant le règlement sur les compteurs d'eau) – Adoption
15.5	Règlement 505-2025 (Modifiant le règlement gestion contractuelle) – Adoption
16.	Développement économique
16.1	Quartier du Moulin – Entente feux de circulation
17.	Affaires nouvelles
17.1	Aucun
18.	Levée de la séance

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉ

2025-09-178 3. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025 du Conseil a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que le greffier est dispensé d'en faire lecture ;

*Il est
Proposé par Gaétan Graveline
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Bruno Vachon, fait la lecture du bordereau de correspondance et le dépose au conseil municipal.

5. COMITÉS

Travaux publics : le conseiller Alain Beaudin étant absent, la conseillère Richard résume la réunion du 20 août 2025.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Angélique Dufault s'objecte à l'installation de lumières DEL dans les rues de la ville au motif qu'ils sont nocifs pour la santé et troubleront la quiétude par leur intensité. Le directeur des travaux publics répond que l'intensité des lumières déployées dans les rues résidentielles sera moindre que celles déployées dans les rues artérielles.

Monsieur Denis Drolet s'objecte également au motif qu'ils sont nocifs pour la santé, notamment à cause des ondes wifi. Le directeur des travaux publics l'informe que le wifi n'est pas présent dans ces installations.

Monsieur Jean-Luc Dion demande des précisions concernant les lumières situées à l'intersection de la rue Saint-Georges et de la 6^e avenue. La mairesse lui répond que seule la 6^e avenue est de compétence municipale, la rue Saint-Georges étant de la compétence du MTQ.

Monsieur Robert Gagnon signale que les lumières/caméras au plateau sportif du parc Carmen Juneau sont encore allumés le matin, à 7 h. Il demande également des précisions concernant les travaux d'élagage. La mairesse répond que le système de détection (œil magique) est défectueux, le directeur général ajoutant que des correctifs seront réalisés sous peu. Ce dernier précise par ailleurs que les travaux d'élagage sont réalisés en régie interne.

Monsieur René Hamel remercie le Conseil pour les travaux d'élagage devant sa maison.

7. ADMINISTRATION

2025-09-179 7.1 LISTE DES CHÈQUES PRÉAPPROUVÉS

ATTENDU la liste des dépenses pour la période du 2025/08/08 au 2025/08/28 préautorisées en vertu du *Règlement 423-2020 concernant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ;

Il est
Proposé par Gaétan Graveline
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)

QUE ladite liste au montant de **650 064,40 \$** (fonds d'administration) soit déposée et approuvée, le tout en conformité avec l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

7.2 DÉCOMPTES PROGRESSIFS, FACTURES ET DÉPENSES DIVERSES

N/A

7.3 ENTENTES, CONTRATS ET MANDATS

2025-09-180 7.3.1 SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'ESTRIE (SPAÉ) – ENTENTE DE SERVICES

ATTENDU QUE l'entente de services entre la *Société protectrice des animaux de l'Estrie* et la Ville prend fin le 31 décembre 2025 et qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle entente ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'entente et de son contenu et s'en déclarent satisfaits ;

Il est
Proposé par Daniel Pelletier
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, la signature par la mairesse et le directeur général de l'entente de services avec la *Société protectrice des animaux de l'Estrie* ainsi que la dépense associée.

ADOPTÉ

2025-09-181

7.3.2 CONTRAT TP-2025-06 – CAMION 10 ROUES

ATTENDU l'appel d'offres public TP-2025-06 pour la fourniture et livraison d'un (1) camion 10 roues avec équipements de déneigement et benne quatre saisons ;

ATTENDU QUE la Ville recevait les soumissions suivantes dans le délai prévu :

Soumissionnaire	Prix (Avant taxes)	Prix (Taxes incluses)
Service d'Équipement G.D. inc.	398 550,00 \$	458 232,86 \$
Robitaille Équipements inc.	445 633,27 \$	512 366,84 \$
AEBI Schmidt Canada inc.	422 250,00 \$	485 481,94 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de *Service d'Équipements G.D. inc.* au montant de 398 550,00 \$, taxes en sus ;

*Il est
Proposé par Gaétan Graveline
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal accorde à *Service d'Équipements G.D. inc.* le contrat TP-2025-06 pour la fourniture et livraison d'un (1) camion 10 roues avec équipements de déneigement et benne quatre saisons au montant de **398 550,00 \$**, taxes en sus.

QUE cette dépense soit payée à même le fonds de roulement de la Ville, remboursable sur une période de 10 ans.

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2025-09-182

7.3.3 CONTRATS DIVERS

ATTENDU le *Règlement de gestion contractuelle* ;

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, la dépense et le contrat de gré à gré selon les termes et modalités de l'offre de services :

DPTP-2025-38 au montant de **29 120 \$**, taxes en sus, à la compagnie *Gravière Bouchard inc.* pour la fourniture et le transport de sable d'hiver AB-10, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire prévu à cet effet ;

DPSL-2025-01 au montant de **9 735 \$**, taxes en sus, à *Intégrale Acoustique inc.* pour la sonorisation et l'éclairage des spectacles du 24 juin 2026, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire prévu à cet effet ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou, selon le cas, le directeur du Service des travaux publics ou la coordonnatrice aux Loisirs, culture et vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2025-09-183 **7.3.4 ÉVÉNEMENT DU 150E ANNIVERSAIRE**

ATTENDU l'offre de services des artistes qui se produiront sur scène lors du spectacle du 150^e anniversaire de la Ville de Windsor le 24 juin 2026 ;

ATTENDU l'offre de services de *Gestion Événementielle Deschênes* pour la location et l'installation de la scène ;

ATTENDU le *Règlement de gestion contractuelle de la Ville* ;

*Il est
Proposé par Daniel Pelletier
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas :

L'offre de services des artistes ainsi que la dépense associée pour les prestations lors du spectacle du 150^e anniversaire de la Ville de Windsor le 24 juin 2026, selon les termes et modalités de ladite offre de services.

L'offre de services de *Gestion Événementielle Deschênes* ainsi que la dépense associée pour la location, le montage et le démontage de la scène pour le spectacle du 150^e anniversaire de la Ville de Windsor, selon les termes et modalités de ladite offre de services.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou, selon le cas, la coordonnatrice aux Loisirs, culture et vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

7.4 RESSOURCES HUMAINES

N/A

8. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

2025-09-184 **8.1 TRANSPORT ADAPTÉ – TRANSFERT À LA MRC**

ATTENDU la résolution 2025-05-112 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Windsor désire renoncer à ce mandat ;

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal de la Ville de Windsor avise les municipalités membres de la MRC du Val-Saint-François de son intention de renoncer au mandat faisant l'objet de la résolution susmentionnée et les invite à désigner la MRC à titre de mandataire en remplacement de la Ville de Windsor.

ADOPTÉ

9. FINANCES ET TRÉSORERIE

N/A

10. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

N/A

11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-09-185

12.1 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

ATTENDU l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du *Ministère de la Culture et des Communications* ;

*Il est
Proposé par Gaétan Graveline
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou, selon le cas, la bibliothécaire de la Ville :

À soumettre, pour et au nom de la Ville de Windsor, un projet dans le cadre dudit appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du *Ministère de la Culture et des Communications* ;

À signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

13. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

2025-09-186 13.1 CLUB DE MOTONEIGE HARFANG DE L'ESTRIE – TRAVERSES DE MOTONEIGES

ATTENDU QUE le *Club de motoneige Harfang de l'Estrie* sollicite l'autorisation du conseil municipal pour les traverses de motoneiges habituelles sur le territoire de la Ville pour l'hiver 2025-2026 ;

ATTENDU QUE les traverses sur le territoire de la Ville de Windsor sont inchangées par rapport à l'année précédente :

Rue des Prés, près de l'entrée du centre d'assainissement des eaux ;

Rue Bourbeau ;

Rue Vertu ;

Rue du Souvenir ;

Il est

Proposé par Ana Rosa Mariscal

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal accorde au *Club de motoneige Harfang de l'Estrie* le droit de passage aux traverses ci-dessus énumérées pour l'hiver 2025-2026, à la condition qu'il transmette à la Ville son certificat d'assurances couvrant cette période.

ADOPTÉ

2025-09-187 13.2 CHEVALIERS DE COLOMB – BARRAGE ROUTIER / GUIGNOLÉE

ATTENDU la 80^e édition de la Guignolée annuelle du *Comité de la Guignolée* et des *Chevaliers de Colomb* ;

ATTENDU QUE la Ville de Windsor désire, à cette fin, obtenir l'autorisation de tenir un barrage routier à l'intersection de la 5^e Avenue et la rue Saint-Georges le samedi 22 novembre 2025, entre 10 h et midi ;

ATTENDU QUE la Ville de Windsor compte aviser le *ministère des Transports du Québec* et la *Sûreté du Québec* de la tenue de cet événement ;

Il est

Proposé par Ana Rosa Mariscal

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)

QUE les membres du conseil de la Ville de Windsor tiennent un barrage routier à l'intersection de la 5^e Avenue et la rue Saint-Georges dans le cadre de *la Guignolée* qui se tiendra le samedi 22 novembre 2025, entre 10 h et midi.

QU' il est de la responsabilité de la Ville de Windsor de s'assurer que la *Sûreté du Québec* et le *ministère des Transports du Québec* soient avisés de cet événement pour les mesures de sécurité.

ADOPTÉ

13.3 UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC – GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU QUE la 11^e édition de la *Grande Marche Pierre Lavoie* se déroulera simultanément dans plus de 100 municipalités du Québec, les 17, 18 et 19 octobre 2025 ;

*Il est
Proposé par Gaétan Graveline
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise :

Le passage sur le territoire de la Ville des personnes participant à la *Grande Marche Pierre Lavoie* pour la durée de l'événement se déroulant sur le territoire de la Ville le 19 octobre 2025 ;

L'utilisation de tout terrain propriété de la Ville ayant fait l'objet d'une autorisation du directeur général pour faire décoller et atterrir un drone ou des drones dans le cadre et pour la seule durée de cette activité ;

QUE les organisateurs de cet événement sont responsables :

D'obtenir du *ministère du Transport du Québec*, tout permis d'événement spécial qui serait requis, et de transmettre une copie du plan du trajet utilisé lors de l'événement à la Ville ainsi qu'à la *Sûreté du Québec* et de mettre en place les mesures de sécurité pouvant être nécessaires ;

De se conformer à toute réglementation applicable concernant l'opération d'un drone, notamment celle de *Transports Canada*.

ADOPTÉ

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

N/A

15. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

15.1 RÈGLEMENT 506-2025 (OCCUPATION ET ENTRETIEN DE BÂTIMENT) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Solange Richard donne un avis de motion par lequel, elle-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure de ce conseil municipal, le Règlement 506-2025 (*Règlement sur l'occupation et l'entretien de bâtiment*). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance et le projet de règlement est déposé. Les membres du Conseil l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

15.2 RÈGLEMENT 502-2025 (MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE) – ADOPTION

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt concernant le Règlement 502-2025 ont régulièrement été donnés au cours de la séance du Conseil du 7 juillet 2025 et que le premier projet de ce règlement était adopté à cette même date ;

- ATTENDU QUE ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et que la Ville a tenu une assemblée publique de consultation le 18 août 2025, à 18 h 30 ;
- ATTENDU QUE le second projet de ce règlement a été adopté à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 18 août 2025 ;
- ATTENDU QU' aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue ;
- ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance ;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu ce règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture ;

Il est

Proposé par Gaétan Graveline

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)

- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 502-2025 (*Règlement modifiant le règlement de zonage no 106-2005 de la Ville de Windsor afin de permettre la vente du détail de biens de consommation dans la zone C-20*).

ADOPTÉ

2025-09-190 15.3 RÈGLEMENT 503-2025 (PROGRAMME DE REVITALISATION) – ADOPTION

- ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt concernant le Règlement 503-2025 ont régulièrement été donnés au cours de la séance du Conseil du 18 août 2025 ;
- ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que le projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance ;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu ce projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture ;

Il est

Proposé par Ana Rosa Mariscal

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)

- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 503-2025 (*Règlement établissant un programme de revitalisation pour un secteur donné de la Ville de Windsor*).

ADOPTÉ

2025-09-191 15.4 RÈGLEMENT 504-2025 (MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES COMPTEURS D'EAU) – ADOPTION

- ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt concernant le Règlement 504-2025 ont régulièrement été donnés au cours de la séance du Conseil du 18 août 2025 ;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que le projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu ce projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture ;

Il est

Proposé par Daniel Pelletier

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 504-2025 (*Règlement modifiant le Règlement 445-2022 sur les compteurs d'eau de la Ville de Windsor*).

ADOPTÉ

2025-09-192 15.5 RÈGLEMENT 505-2025 (MODIFIANT LE RÈGLEMENT GESTION CONTRACTUELLE) – ADOPTION

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt concernant le Règlement 505-2025 ont régulièrement été donnés au cours de la séance du Conseil du 18 août 2025 ;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que le projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu ce projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture ;

Il est

Proposé par Ana Rosa Mariscal

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 505-2025 (*Règlement modifiant le Règlement no 402-2019 de gestion contractuelle*).

ADOPTÉ

16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2025-09-193 16.1 QUARTIER DU MOULIN – ENTENTE FEUX DE CIRCULATION

ATTENDU la résolution 2025-06-140 ;

ATTENDU QUE les parties ont décidé de parfaire l'entente avant sa signature, notamment pour modifier le nom du Promoteur - désormais *Laroche Immobilier Inc.* –, remplacer les numéros de lots par les nouvelles désignations cadastrales (lots 6 605 168, 6 605 169 et 6 610 290) et préciser que l'entente vise le partage des coûts réels directs et spécifiques finaux, la portion du Groupe Laroche étant de 15 % jusqu'à concurrence maximale de 500 000 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'entente modifiée et s'en déclarent satisfaits ;

*Il est
Proposé par Gaétan Graveline
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)*

- QUE le conseil municipal de la Ville de Windsor autorise la mairesse, madame Sylvie Bureau, et le directeur général, monsieur Bruno Vachon, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative au partage des coûts directs et spécifiques de l'installation de feux de circulation à l'intersection de la route 143 et de la rue Maurice-Bachand, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.
- QUE la dépense pour la part de la Ville des coûts réels directs et spécifiques finaux visés par cette entente soit faite à même le surplus affecté du développement économique.

ADOPTÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

N/A

2025-09-194 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)*

- QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19 h 43.

ADOPTÉ

Sylvie Bureau
Mairesse

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles aux fins pour lesquelles les dépenses décrites à l'intérieur de ce procès-verbal sont projetées par le conseil municipal.

Émilie Boulet, trésorière